

PLAN DE BORNAGE	LOT n°30
--------------------	----------

PLAN DE BORNAGE	LOT n°30
--------------------	----------

MAÎTRE D'OUVRAGE

Métay
PROMOTEUR
IMMOBILIER

METAY PROMOTEUR IMMOBILIER
 10 rue Jean Moulin
 44980 SAINT-ÉTIENNE SUR LOIRE
 Tél : 02.40.25.75.25
 Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr



MAÎTRE D'OUVRAGE


Métay
PROMOTEUR
IMMOBILIER

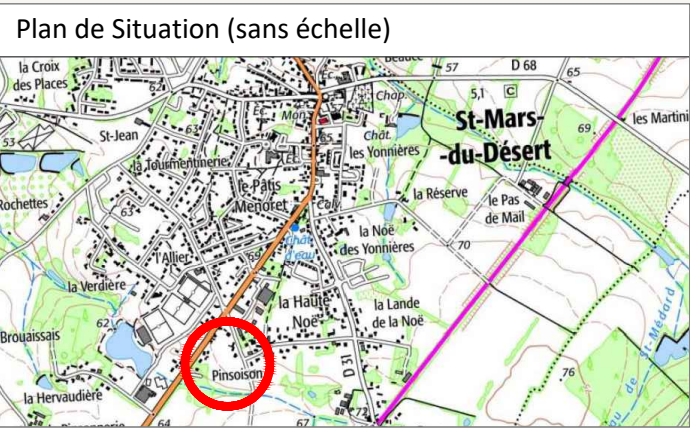
METAY PROMOTEUR IMMOBILIER
 10 rue Jean Moulin
 44980 SAINT-ÉTIENNE SUR LOIRE
 Tél : 02.40.25.75.25
 Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr

GEOMETRE - EXPERT
 AGEIS
 3, rue de la Planchonnais
 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
 Tél : 02 51 85 02 03
 Email : nantes@ageis-ge.fr




GEOMETRE - EXPERT
 AGEIS
 3, rue de la Planchonnais
 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
 Tél : 02 51 85 02 03
 Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	395 m²
Surface plancher maximale	200 m²
Surface d'emprise au sol	172 m²
Cadastre	ZW n°408 et 395
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 44179 19 E3005
Date de l'arrêté	30/12/2019
Dossier	17249-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)

LEGENDE SOMMAIRE

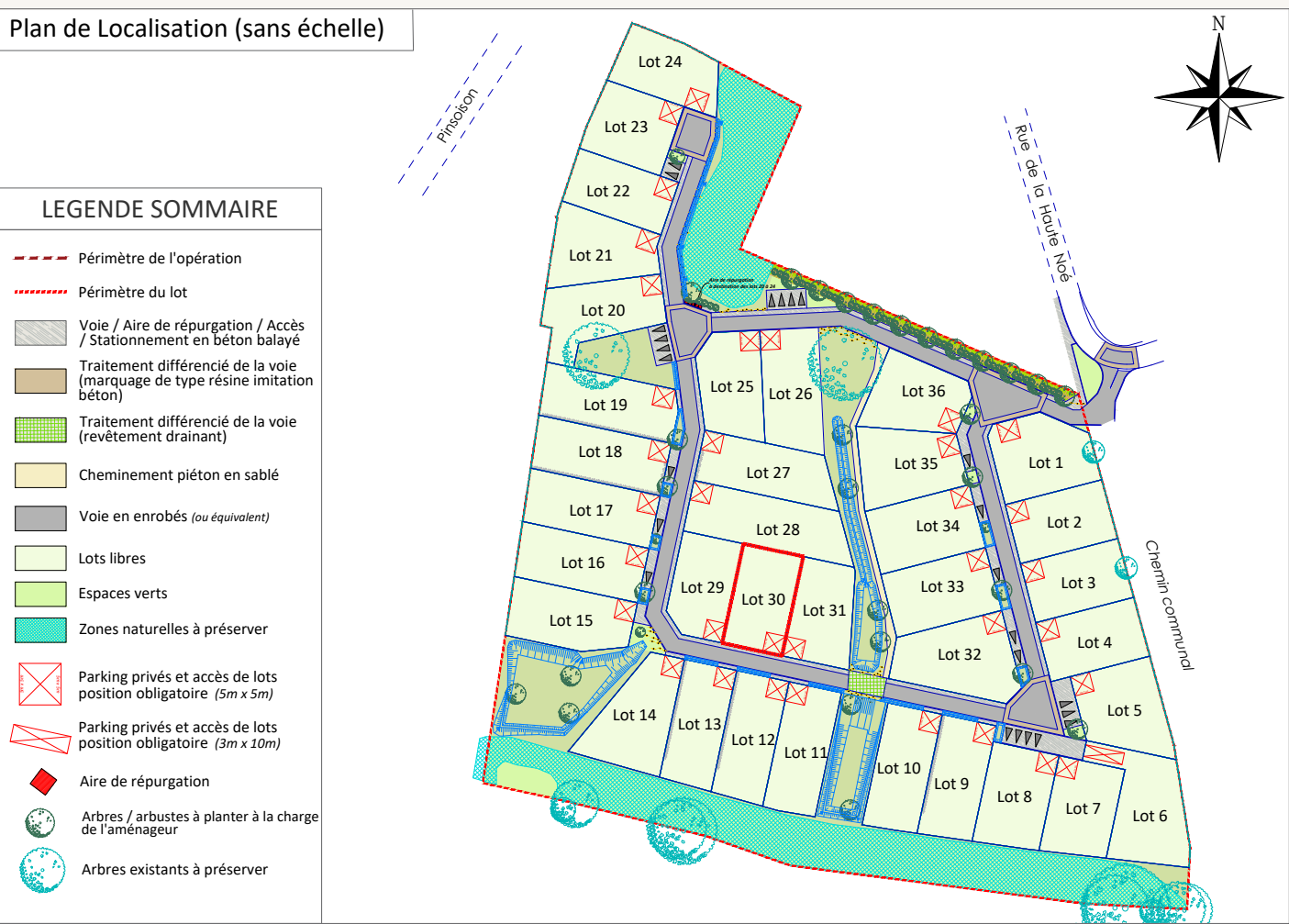
- Périmètre de l'opération
- Périmètre du lot
- Voie / Aire de répurgation / Accés / Stationnement en béton balayé
- Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
- Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
- Cheminement piéton en sablé
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts
- Zones naturelles à préserver
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
- Aire de répurgation
- Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à préserver

Plan de localisation d'un lotissement de 31 lots. Le plan montre la disposition des lots, les voies, les espaces verts, et les zones à préserver. Le lot 30 est mis en évidence par une bordure rouge. Des symboles indiquent les arbres à planter et à préserver, les parkings, et les zones de traitement différentiel de la voie. Des légendes et un nord sont fournis.

LEGENDE SOMMAIRE

	Périmètre de l'opération
	Périmètre du lot
	Voie / Aire de répurgation / Accès / Stationnement en béton balayé
	Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
	Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
	Cheminement piéton en sablé
	Voie en enrobés (ou équivalent)
	Lots libres
	Espaces verts
	Zones naturelles à préserver
	Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
	Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
	Aire de répurgation
	Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
	Arbres existants à préserver

- ## LEGENDE SOMMAIRE
- | | |
|---|---|
|  | Périmètre de l'opération |
|  | Périmètre du lot |
|  | Voie / Aire de répurgation / Accès / Stationnement en béton balayé |
|  | Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton) |
|  | Traitement différencié de la voie (revêtement drainant) |
|  | Cheminement piéton en sablé |
|  | Voie en enrobés (ou équivalent) |
|  | Lots libres |
|  | Espaces verts |
|  | Zones naturelles à préserver |
|  | Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m) |
|  | Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m) |
|  | Aire de répurgation |
|  | Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur |
|  | Arbres existants à préserver |



MAÎTRISE D'OEUVRE		ARCHITECTE	
	AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél : 02 51 85 02 03 Email : nantes@ageis-ge.fr	Dominique DUBOIS Architecte Urbaniste	Dominique DUBOIS ARCHITECTE URBANISTE 13 allée Guillaume Dupuytren 44800 SAINT HERBLAIN Tél : 06.19.42.22.63 Email : ddubois.archi@gmail.com



MAÎTRISE D'OEUVRE		ARCHITECTE	
	AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél : 02 51 85 02 03 Email : nantes@ageis-ge.fr	Dominique DUBOIS Architecte Urbaniste	Dominique DUBOIS ARCHITECTE URBANISTE 13 allée Guillaume Dupuytren 44800 SAINT HERBLAIN Tél : 06.19.42.22.63 Email : ddubois.archi@gmail.com

ARCHITECTE

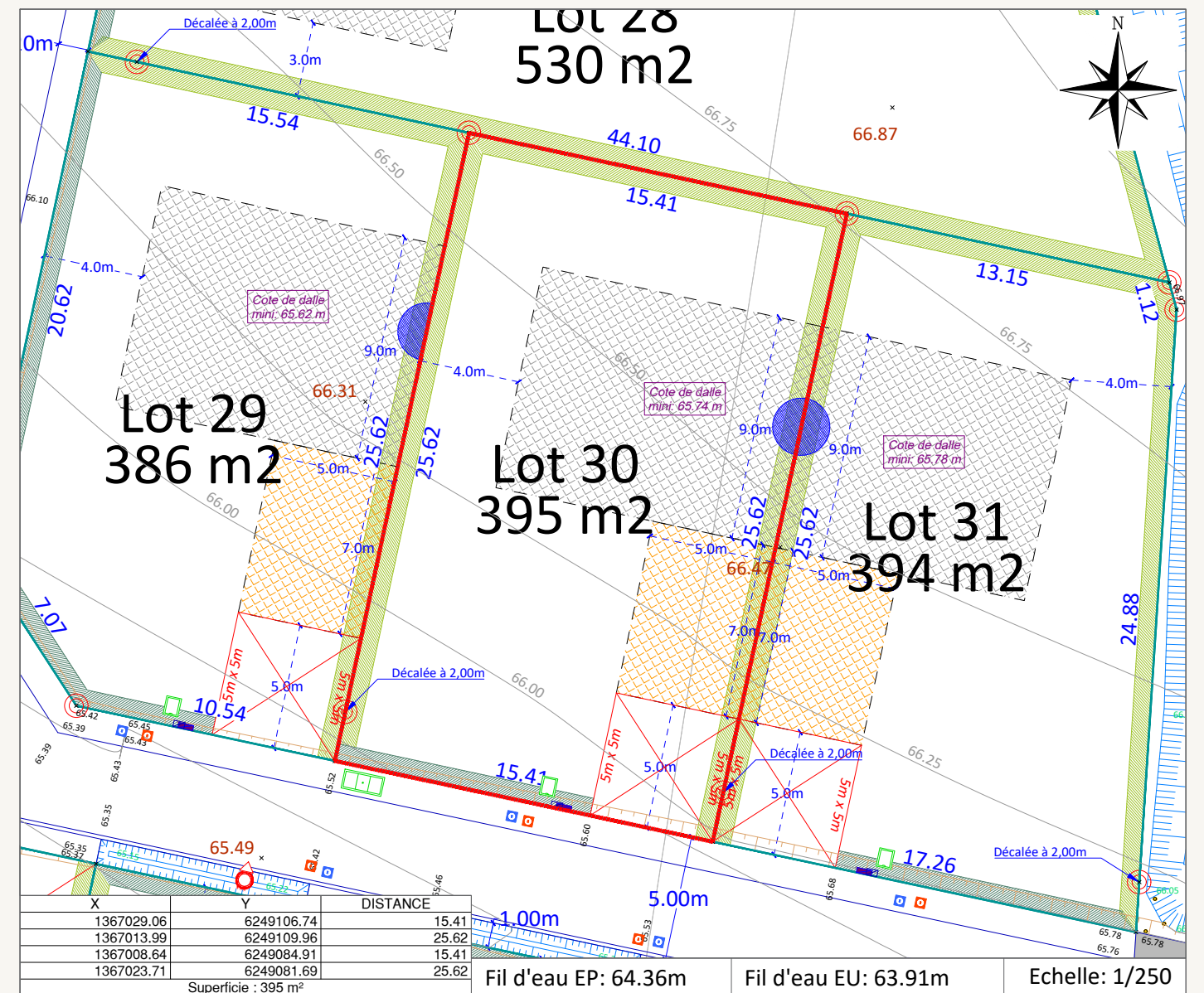
Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
 13 allée Guillaume Dupuytren
 44800 SAINT HERBLAIN
 Tél : 06.19.42.22.63
 Email : ddubois.archi@gmail.com

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
 13 allée Guillaume Dupuytren
 44800 SAINT HERBLAIN
 Tél : 06.19.42.22.63
 Email : ddubois.archi@gmail.com

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
 13 allée Guillaume Dupuytren
 44800 SAINT HERBLAIN
 Tél : 06.19.42.22.63
 Email : ddubois.archi@gmail.com



X	Y	DISTANCE
1367029.06	6249106.74	15.4
1367013.99	6249109.96	25.6
1367008.64	6249084.91	15.4
1367023.71	6249081.69	25.6

Superfície : 395 m²

X	Y	DISTANCE
1367029.06	6249106.74	15.41
1367013.99	6249109.96	25.62
1367008.64	6249084.91	15.41
1367023.71	6249081.69	25.62

Superficie : 395 m²

Fil d'eau EP: 64.36m

Fil d'eau EU: 63.91m

Echelle: 1/250

X	Y	DISTANCE
1367029.06	6249106.74	15.41
1367013.99	6249109.96	25.62
1367008.64	6249084.91	15.41
1367023.71	6249081.69	25.62

Superficie : 395 m²

Fil d'eau EP: 64.36m

Fil d'eau EU: 63.91m

Echelle: 1/250

X	Y	DISTANCE
1367029.06	6249106.74	15.41
1367013.99	6249109.96	25.62
1367008.64	6249084.91	15.41
1367023.71	6249081.69	25.62

Superficie : 395 m²

Fil d'eau EP: 64.36m

Fil d'eau EU: 63.91m

Echelle: 1/250

LEGENDE							
	Périmètre du lot		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 3m de profondeur)		Aire de répurgation		Potelet bois
	Périmètre du lotissement		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur)		Coffrets Electricité / AEP		Poste de refoulement EU
	Limite cadastrale		Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur		Regard télécom		Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur
	Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R+comble (pouvant être adapté de + ou - 1m)		Arbres existants à préserver		Réseau EP: Tampon et branchement		Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur
	Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m)	15.25	Cote terrain naturel		Réseau EU: Tampon et branchement		Borne nouvelle / existante
	Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal	65.12	Altitude projet voirie		Grilles EP		Côte de dalle minimum à respecter
	Zone d'accroche de la construction	32.83	Altitude noue et bassin		Tête de buse de sécurité		Chaussée existante
	Poteau incendie		Candélabre		Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales		Clôture / mur existant
	Parking visiteur		Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant		Talus à créer à la charge de l'aménageur		Fossé existant
							Courbe de niveau - Terrain naturel

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 01/08/2025

- | LEGENDE | | | | | | | |
|---------|---|-------|--|--|--|--|--|
| | Périmètre du lot | | Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 3m de profondeur) | | Aire de répurgation | | Potelet bois |
| | Périmètre du lotissement | | Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur) | | Coffrets Electricité / AEP | | Poste de refoulement EU |
| | Limite cadastrale | | Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur | | Regard télécom | | Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur |
| | Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R+comble (pouvant être adapté de + ou - 1m) | | Arbres existants à préserver | | Réseau EP: Tampon et branchement | | Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur |
| | Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m) | 15.25 | Cote terrain naturel | | Réseau EU: Tampon et branchement | | Borne nouvelle / existante |
| | Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal | 65.12 | Altitude projet voirie | | Grilles EP | | Côte de dalle minimum à respecter |
| | Zone d'accroche de la construction | 32.83 | Altitude noue et bassin | | Tête de buse de sécurité | | Chaussée existante |
| | Poteau incendie | | Candélabre | | Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales | | Clôture / mur existant |
| | Parking visiteur | | Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant | | Talus à créer à la charge de l'aménageur | | Fossé existant |
| | | | | | | | Courbe de niveau - Terrain naturel |
- Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 01/08/2025

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47	Rattachement altimétrique: IGN69	Date d'édition: 01/08/2025
--	----------------------------------	----------------------------

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47	Rattachement altimétrique: IGN69	Date d'édition: 01/08/2025
--	----------------------------------	----------------------------

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47	Rattachement altimétrique: IGN69	Date d'édition: 01/08/2025
--	----------------------------------	----------------------------

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
5. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
6. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.

- ## AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS
1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
 4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
 5. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
 6. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.